



**COMPTE-RENDU N° 7  
DES DELIBERATIONS DU  
CONSEIL MUNICIPAL  
EN DATE DU 27 SEPTEMBRE 2021**

Les conseillers ont été convoqués à cette séance selon invitation du 21 septembre 2021.

**Conseillers élus : 27**

**Conseillers en fonction : 27**

**Présents : 25**

**Absents représentés : 4**

**Absents : 2**

Monsieur le Maire constate que la majorité des membres en exercice assiste à la séance et que le conseil municipal peut délibérer de façon valide.

**ORDRE DU JOUR :**

- 1 Délibération : Désignation d'un secrétaire de séance
- 2 Informations brèves du Maire
- 2.1 Actualités Communauté de Communes de la Vallée de MUNSTER

- 2.2 Rentrée scolaire 2021/2022 et PEDT
- 2.3 Enquête publique du PLU
- 3 Délibération : Approbation du procès-verbal de la séance du conseil municipal du 28 juin 2021
- 4 Administration générale
- 4.1 Décisions du Maire prises en vertu d'une délégation du conseil municipal
- 4.2 Délibération : Motion de soutien aux exigences et demandes de la Fédération Nationale des Communes Forestières
- 4.3 Délibération : Convention de participation à la protection sociale complémentaire en matière de prévoyance
- 4.4 Délibération : Adoption du rapport sur le prix et la qualité du service public d'alimentation en eau potable de l'année 2020
- 4.5 Délibération : Adoption du rapport sur le prix et la qualité du service public d'assainissement collectif de l'année 2020
- 4.6 Délibération : Convention de mise a disposition de la commune de MUNSTER au profit de la Communauté de Communes de la Vallée de Munster des biens meubles, des biens immeubles nécessaires à l'exercice de la compétence médiathèque transférée au 1er janvier 2020
- 5 Finances
- 5.1 Délibération : Admissions en non-valeur – Service de l'Assainissement
- 5.2 Délibération : Admissions en non-valeur – Service de l'Eau
- 5.3 Délibération : Remplacement de la borne d'accès à l'aire de camping-cars
- 5.4 Délibération : Fourrière automobile – Choix du mode de gestion et lancement d'une procédure de délégation de service public
- 6 Domaines
- 6.1 Délibération : Abrogation de la délibération du 30 juin 2020 relative à l'acquisition de la parcelle n°1 section 3, rue du Hohneck
- 6.2 Délibération : Acquisition de la parcelle n°1 section 3 rue du Hohneck
- 6.3 Délibération : Acquisition de parcelles départementales, section 18 au lieudit du Leymel
- 7 Travaux
- 7.1 Délibération : Approbation du projet d'aménagement des abords du Prêlat et parking
- 8 Questions orales
- 9 Remerciements
- 10 Annexes : Rapports des commissions - hors délibérations
- 10.1 Rapports des commissions linguistique du 23 juin et du 13 juillet 2021

## **1 Délibération : Désignation d'un secrétaire de séance**

### **LE CONSEIL MUNICIPAL,**

après délibération et à l'unanimité,

#### **DÉCIDE**

- **D'APPROUVER** le mode de désignation proposé ;
- **DE DÉSIGNER** Monsieur Jean-François WOLLBRETT, adjoint, comme secrétaire de séance.

## **2 Informations brèves du Maire**

### **2.1 Actualités Communauté de Communes de la Vallée de MUNSTER**

- **Centre nautique** : La première tranche des travaux du centre nautique étant achevée, le conseil municipal est informé de l'ouverture des espaces spa et fitness.

- **Centre de vaccination** : Compte tenu de la nette baisse de fréquentation, le centre de vaccination de MUNSTER n'ouvrira ses portes que les vendredis après-midi de 13h à 19h. Le conseil municipal est informé qu'il sera fermé définitivement à compter du 15 octobre. La CCVM réfléchit à proposer un service minimum en relai des structures de professionnels de santé.
- *Monsieur le Maire profite de ce point pour féliciter chaleureusement les conseillers municipaux qui se sont mobilisés bénévolement depuis le mois d'avril.*
- **Adhésion à la plateforme Vigifoncier** : Par décision du 29 juin 2021, le Bureau de la CCVM a validé le principe d'une convention commune d'adhésion au service Vigifoncier de la SAFER et de son module veille foncière en temps réel pour les communes qui le souhaitent comme la Ville de MUNSTER.  
Par cette convention, le signataire et la SAFER définissent les modalités d'un dispositif d'information foncière permettant au signataire de :
  - o Connaître, sur un périmètre donné, toutes les déclarations d'intention d'aliéner (DIA), également appelées « notifications de projets de vente », portées à la connaissance de la SAFER ;
  - o Connaître les appels à candidature publiés par la SAFER ;
  - o Disposer d'un référentiel foncier de prix grâce à l'historisation des ventes sur 1 an ;
  - o Se porter candidat d'un bien maîtrisé à l'amiable par la SAFER ou en lieu et place de l'acquéreur notifié, par l'exercice du droit de préemption de la SAFER, dans le respect des objectifs définis par l'article L.143-2 du Code rural et de la pêche maritime ;
  - o Anticiper et combattre certaines évolutions (mitage, dégradation des paysages, cabanisation, changement de vocation des sols, etc.) ;
  - o Préserver l'agriculture et les espaces naturels ;
  - o Acquérir des réserves foncières pouvant concourir à des équipements nécessaires à son développement économique ;
  - o Maîtriser l'action foncière au cœur du programme local de l'habitat ;
  - o Constituer des réserves foncières compensatoires ;
  - o Suivre les opérations de stockage du foncier liées une convention d'assistance à maîtrise foncière ;
  - o Avoir accès à des indicateurs de marché foncier, de consommation des espaces agricoles et naturels, et d'évolution de l'artificialisation.

## 2.2 Rentrée scolaire 2021/2022 et PEDT

Madame STRAUMANN, adjointe, rend compte des effectifs de la rentrée :

ÉCOLE MATERNELLE DU CENTRE					
Toute petite section	Petite section	Moyenne section	Grande section	Bilingues	Monolingues
/	30 élèves	28 élèves	33 élèves (30 de 2016 et 3 de 2015)	48 élèves	43 élèves
ÉCOLE MATERNELLE DU BADISCHHOF					
Toute petite section	Petite section	Moyenne section	Grande section	Bilingues	Monolingues
5 élèves	11 élèves	13 élèves	8 élèves	/	/

ÉCOLE ELEMENTAIRE						
CP	CP / CE1	CE1 / CE2	CE2	CM1 / CM2 Classe 1	CM1 / CM2 Classe 2	ULIS
22 élèves	20 élèves	21 élèves	24 élèves	25 élèves	25 élèves	12 élèves
CP Bilingues		CE1 / CE2 Bilingues		CM1 / CM2 Bilingues		
14 élèves		22 élèves		29 élèves		

Soit un total de 128 élèves de maternelle (dont 48 élèves dans le cursus bilingue).  
et 214 élèves en élémentaire (dont 65 élèves dans le cursus bilingue).

PROJET ÉDUCATIF DE TERRITOIRE				
	GS / CP	CE	CM	TOTAL TRIMESTRE
1 <sup>er</sup> Trimestre	46 élèves	41 élèves	38 élèves	125 élèves
2 <sup>ème</sup> Trimestre	46 élèves	44 élèves	34 élèves	124 élèves
3 <sup>ème</sup> Trimestre	46 élèves	44 élèves	40 élèves	130 élèves
Année	<b>138 élèves</b>	<b>129 élèves</b>	<b>112 élèves</b>	

Tous les ateliers GS-CP sont complets.

Chez les CE et CM 8 ateliers sont complets sur 27.

L'atelier ludothèque au niveau CE au 3<sup>ème</sup> trimestre, représentent une forte demande donc il y aura 2 animatrices sur l'atelier (il y aura 2 groupes CE et GS – CP).

Basculement de quelques GS-CP sur des ateliers de CE en accord avec les animateurs. Ceci représente environ 4 ou 5 enfants.

Tous les ateliers danse en accord avec l'école de musique ont été annulés.

### 2.3 Enquête publique du PLU

Monsieur le Maire rappelle que l'enquête publique relative au Plan Local d'Urbanisme arrêté par le conseil municipal le 25 mars 2021 et au projet de Périmètre Délimité des Abords des Monuments Historiques (PDA) est en cours. Ainsi depuis le 20 septembre, le commissaire enquêteur tient des permanences à la mairie de MUNSTER :

- Le lundi 20 septembre – de 9 h à 12 h ;
- Le mardi 28 septembre – de 14 h à 17 h ;
- Le mercredi 6 octobre – de 9 h à 12 h ;
- Le jeudi 14 octobre – de 14 h à 17 h ;
- Le vendredi 22 octobre – de 9 h à 12 h.

À l'issue de l'enquête, une copie du rapport et des conclusions du commissaire enquêteur sera déposée :

- en Mairie de Munster ;
- au Tribunal Administratif de Strasbourg ;
- en Préfecture du Haut-Rhin.

Ces documents pourront être consultés pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête à la Mairie de Munster, en Préfecture, et sur le site internet de la commune à l'adresse suivante : [www.munster.alsace](http://www.munster.alsace)

### **3 Délibération : Approbation du procès-verbal de la séance du conseil municipal du 28 juin 2021**

LE CONSEIL MUNICIPAL,

après délibération et à l'unanimité,

DÉCIDE

- D'APPROUVER le procès-verbal de la séance du 28 juin 2021.

### **4 Administration générale**

#### **4.1 Décisions du Maire prises en vertu d'une délégation du conseil municipal**

##### **4.1.1 Information : Marchés à procédure adaptée**

Numéro	Objet	Titulaire	Montant € HT	Date de signature du marché
21-001	Maîtrise d'œuvre pour le remplacement de l'éclairage et la mise en accessibilité des sanitaires du gymnase	<b>ATELIERS D-FORM</b> Thomas WEURLERSE – Architecte 20 rue de Munster 68230 SOULTZBACH LES BAINS	5 044,00 €	26/04/2021
21-002	Mise en accessibilité et en conformité du groupe scolaire – Tranche 2 – Lot n° 1 : Transformation – Gros-Œuvre	<b>ZENNA Bâtiment SARL</b> 67 rue de Tiefenbach 68920 WINTZENHEIM	54 817,43 €	23/06/2021
21-002	Mise en accessibilité et en conformité du groupe scolaire – Tranche 2 – Lot n° 2 : Serrurerie	<b>SERRURERIE LAEMMEL</b> 8 rue des Artisans 68140 MUNSTER	5 467,50 €	23/06/2021
21-002	Mise en accessibilité et en conformité du groupe scolaire – Tranche 2 – Lot n° 3 : Menuiserie extérieure bois	<b>GRAFF Guy</b> 17 rue des Artisans 68140 MUNSTER	10 750,00 €	23/06/2021
21-002	Mise en accessibilité et en conformité du groupe scolaire – Tranche 2 – Lot n° 4 : Plâtrerie – Faux-Plafonds	<b>WEREYSTENGER – WEREY PLATRE ET STAFF SAS</b> 4 rue des Champs 68140 GUNSBACH	44 275,62 €	23/06/2021
21-002	Mise en accessibilité et en conformité du groupe scolaire – Tranche 2 – Lot n° 5 : Menuiserie intérieure bois	<b>GRAFF Guy</b> 17 rue des Artisans 68140 MUNSTER	15 301,74 €	23/06/2021
21-002	Mise en accessibilité et en conformité du groupe scolaire – Tranche 2 – Lot n° 7 : Sols souples	<b>NICOLAS HEINIMANN</b> 4a rue Joseph de Pauw ZA 68320 MUNTZENHEIM	9 027,94 €	23/06/2021

21-002	Mise en accessibilité et en conformité du groupe scolaire – Tranche 2 – Lot n° 8 : Peinture	<b>PEINTURE ET DECORATION LAMMER SAS</b> 4 route de Soultzbach 68230 WIHR AU VAL	17 342,58 €	23/06/2021
21-002	Mise en accessibilité et en conformité du groupe scolaire – Tranche 2 – Lot n° 9 : Electricité – Courants faibles	<b>ELECTRICITE R. JOOS SARL</b> 47-66 rue du Gal de Lattre de Tassigny 68140 MUNSTER	18 897,29 €	23/06/2021
21-002	Mise en accessibilité et en conformité du groupe scolaire – Tranche 2 – Lot n° 10 : Chauffage / Ventilation / Sanitaire	<b>BRUNN CONFORT SARL</b> 14 rue Martin Hilti 68140 MUNSTER	39 996,72 €	23/06/2021
21-02-01	Prestations d'assistance au maître d'ouvrage en matière de contrôle technique – Lot n° 1 : Remplacement de l'éclairage, du mur d'escalade et mise en accessibilité des sanitaires du gymnase	<b>DEKRA INDUSTRIAL SAS</b> 13 avenue Valparc 68440 HABSHEIM	1 800,00 €	13/07/2021
21-02-02	Prestations d'assistance au maître d'ouvrage en matière de contrôle technique – Lot n° 2 : Mise en accessibilité du Groupe Scolaire de Munster composé de l'Ecole Primaire, de l'ancienne conciergerie, des pavillons et de la BCD ;	<b>BUREAU ALPES CONTROLES</b> 2 rue Hausmann 68000 COLMAR	1 920,00 €	13/07/2021
21-003	Remplacement d'une structure artificielle d'escalade (SAE) à la salle de sports – rue du Dr Heid	<b>ESCATECH</b> CA de la Porte des Flandres Rue Simone de Beauvoir 62138 AUCHY LES MINES	116 862,00 €	08/07/2021
21-004	Renouvellement du parc des horodateurs de la Ville et services associés	<b>FLOWBIRD SAS</b> 100 avenue de Suffren 75015 PARIS	88 485,00 €	03/08/2021
21-005	Accessibilité de plusieurs bâtiments et annexes et mise en conformité du groupe scolaire – Mission CSPS	<b>APAVE</b> 2 rue Thiers 68056 MULHOUSE	1 650,60 €	23/07/2021

#### **4.1.2 Information : Indemnités pour sinistres**

<b>Débiteur</b>	<b>Objet</b>	<b>Indemnité</b>	<b>Observations</b>
ALLIANZ Franck SPIESSER	Dégâts tempête - Toiture église Protestante	2 738.18 €	Déduction d'une franchise de 400 €
ALLIANZ Franck SPIESSER	Sinistre candélabre - Rue des Aulnes	1 632,00 €	Conforme au montant de la dépense

#### **4.2 Délibération : Motion de soutien aux exigences et demandes de la Fédération Nationale des Communes Forestières**

**LE CONSEIL MUNICIPAL,**

après délibération et à l'unanimité,

**DÉCIDE**

- **D'ADOPTER** la motion de soutien aux exigences et demandes de la Fédération Nationale des Communes Forestières.

**4.3 Délibération : Convention de participation à la protection sociale complémentaire en matière de prévoyance**

**LE CONSEIL MUNICIPAL,**

après délibération et à l'unanimité,

**DÉCIDE**

- **DE PRENDRE** acte des nouveaux taux de cotisations applicables au 1<sup>er</sup> janvier 2022 dans le cadre de la convention de participation relative à la protection sociale complémentaire prévoyance et figurant ci-dessous :

<i>Proposition 1/ Proposition contractuelle 2022 :</i>		
<i>Hausse de 10% du taux de cotisations (sauf décès)</i>		
	Niveau d'indemnisation	Tarif
Incapacité	95%	0,64%
Invalidité	95%	0,34%
Perte de retraite	95%	0,49%
Décès / PTIA	100%	0,33%

- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire ou son représentant à signer l'avenant aux conditions particulières ainsi que tout acte y afférent.

**4.4 Délibération : Adoption du rapport sur le prix et la qualité du service public d'alimentation en eau potable de l'année 2020**

**LE CONSEIL MUNICIPAL,**

après délibération et à l'unanimité,

**DÉCIDE**

- **D'ADOPTER** le rapport sur le prix et la qualité du service public d'alimentation en eau potable **en annexe**.

**4.5 Délibération : Adoption du rapport sur le prix et la qualité du service public d'assainissement collectif de l'année 2020**

**LE CONSEIL MUNICIPAL,**

après délibération et à l'unanimité,

**DÉCIDE**

- **D'ADOPTER** le rapport sur le prix et la qualité du service public d'assainissement collectif **en annexe**.

**4.6 Délibération : Convention de mise a disposition de la commune de MUNSTER au profit de la Communauté de Communes de la Vallée de Munster des biens meubles, des biens immeubles nécessaires à l'exercice de la compétence médiathèque transférée au 1<sup>er</sup> janvier 2020**

LE CONSEIL MUNICIPAL,

après délibération et à l'unanimité,

**DÉCIDE**

- **D'ACCEPTER** les termes du procès-verbal de mise à disposition **ci-annexé**.
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire ou son représentant à signer le procès-verbal de mise a disposition de la Ville de MUNSTER au profit de la Communauté de Communes de la Vallée de Munster des biens meubles, des biens immeubles nécessaires à l'exercice de la compétence médiathèque transférée au 1er janvier 2020.

**5 Finances**

**5.1 Délibération : Admissions en non-valeur – Service de l'Assainissement**

Débiteur	Objet de la dette Motivation de la non-valeur	HT	TVA	TTC
<b>HEIMBERGER Aurélien</b>	<b>Redevances d'assainissement 2019 à 2021</b> Poursuites sans effet (certificat d'irrécouvrabilité)	484,44 €	48,45 €	<b>532,89 €</b>
<b>LANG Jean- Sébastien – GRANDIDIER Cintha</b>	<b>Redevances d'assainissement 2019 à 2021</b> Poursuite sans effet (certificat d'irrécouvrabilité)	334,20 €	33,42 €	<b>367,62 €</b>
<b>TOTAUX</b>		<b>818,64 €</b>	<b>81,87 €</b>	<b>900,51 €</b>

LE CONSEIL MUNICIPAL,

après délibération et à l'unanimité,

**DÉCIDE**

- **D'ACCEPTER** ces admissions en non-valeur.

**5.2 Délibération : Admissions en non-valeur – Service de l'Eau**

Débiteur	Objet de la dette Motivation de la non-valeur	HT	TVA	TTC
<b>HEIMBERGER Aurélien</b>	<b>Factures d'eau 2019 à 2021</b> Poursuites sans effet (certificat d'irrécouvrabilité)	565,80 €	31,09 €	<b>596,89 €</b>

<b>LANG Jean-Sébastien GRANDIDIER Cinthya</b>	<b>Factures d'eau 2019 à 2021</b> Poursuite sans effet (certificat d'irrecouvrabilité)	416,13 €	22,91 €	<b>439,04 €</b>
<b>TOTAUX</b>		<b>981,93 €</b>	<b>54,00 €</b>	<b>1 035,93 €</b>

**LE CONSEIL MUNICIPAL,**

après délibération et à l'unanimité,

**DÉCIDE**

- **D'ACCEPTER** ces admissions en non-valeur ;
- **DE VOTER** un crédit complémentaire de 500,00 € au compte 6541 « Créances admises en non-valeur », à prélever sur le compte 022 « Dépenses imprévues (exploitation) ».
- *Monsieur le Maire remercie Monsieur le Percepteur pour ses bons conseils, son expertise et la qualité de son travail.*

**5.3 Délibération : Remplacement de la borne d'accès à l'aire de camping-cars**

**LE CONSEIL MUNICIPAL,**

après délibération et à l'unanimité,

**DÉCIDE**

- **DE VALIDER** la proposition de remplacement de la borne d'accès à l'aire de camping-cars de MUNSTER en raison de l'obsolescence de la borne actuelle ;
- **DE VOTER** un crédit de 50 000 € au compte 2152.95, à prélever sur le compte 2151.92 à hauteur de 10 000 € et sur le compte 21571.020 à hauteur de 40 000 € ;
- **DE DEMANDER** un fonds de concours auprès de la Communauté des Communes de la Vallée de Munster pour participer au financement de cet équipement, eu égard à sa vocation intercommunale ;
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire ou son représentant à signer tous documents relatifs à cet investissement.

**5.4 Délibération : Fourrière automobile – Choix du mode de gestion et lancement d'une procédure de délégation de service public**

**LE CONSEIL MUNICIPAL,**

après délibération et à l'unanimité,

**DÉCIDE**

- **D'ACCEPTER** le principe de la délégation de service public de la fourrière automobile, et le recours à la procédure de concession de service public pour l'exercice de cette mission ;

- **D'APPROUVER** le contenu des caractéristiques des prestations que doit assurer le contractant telles qu'elles sont définies dans le rapport de présentation (**voir annexe**), étant entendu qu'il appartiendra ultérieurement à Monsieur le Maire ou son représentant d'en négocier les conditions précises de mise en œuvre au vu des propositions des candidats ;
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire ou son représentant à engager la consultation, notamment par le lancement d'avis de publicité pour permettre l'information des candidats potentiels ;
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire ou son représentant à engager toutes les actions prévues par les textes en vigueur pour mener à bien la procédure de délégation de service public et, notamment, entamer la libre discussion prévue à l'article L. 3124-1 du Code de la Commande Publique ;
- **DE FIXER** la durée du contrat à 4 ans, durée jugée adaptée, tant du point de vue de la lourdeur et des coûts de la procédure que pour susciter l'intérêt de candidats potentiels, eu égard à la valeur modeste du contrat ;
- **D'ARRÊTER** les modalités de rémunération du concessionnaire ainsi qu'il suit : rémunération directe du prestataire auprès des propriétaires des véhicules en infraction, sur la base de la tarification du service décidée en temps utile par le conseil municipal, dans les conditions prévues par la réglementation applicable, et après échanges avec le délégataire ;
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire ou son représentant à signer toutes pièces se rapportant à ces opérations.

## **6 Domaines**

### **6.1 Délibération : Abrogation de la délibération du 30 juin 2020 relative à l'acquisition de la parcelle n°1 section 3, rue du Hohneck**

**LE CONSEIL MUNICIPAL,**

après délibération et à l'unanimité,

**DÉCIDE**

- **D'ABROGER** la délibération du 30 juin 2020 relative à l'acquisition de la parcelle n°1 section 3 rue du Hohneck.

### **6.2 Délibération : Acquisition de la parcelle n°1 section 3 rue du Hohneck**

**LE CONSEIL MUNICIPAL,**

après délibération et à l'unanimité,

**DÉCIDE**

- **D'ACQUÉRIR**, à l'EURO symbolique, la parcelle n°1 section 3 d'une contenance de 20 m<sup>2</sup> auprès de la SCI WEST représentée par M. Emmanuel Patrick WALLISER et de Mme Sandrine AMBEIS, Société Civile Immobilière au capital de 3 000,00 €, dont le siège est à MUNSTER (68140), 1 rue de Luttenbach, identifiée au SIREN sous le numéro 898 451 026 et immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de COLMAR ;

- **DE PRENDRE** intégralement en charge les frais de l'acte de cession ;
- **DE MANDATER** SCP Mélanie DEL NERO et Sophie WINTZENRIETH, Notaires Associés, 2, Rue de Bâle, 68180 HORBOURG-WIHR, pour la rédaction de l'acte ;
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire ou son représentant à signer tous les documents nécessaires à l'acquisition de cette parcelle ;
- **DE VERSER** dans le domaine public la parcelle n°1 section 3.

### **6.3 Délibération : Acquisition de parcelles départementales, section 18 au lieudit du Leymel**

#### **LE CONSEIL MUNICIPAL,**

après délibération et à l'unanimité,

#### **DÉCIDE**

- **D'AUTORISER** l'acquisition de gré à gré des parcelles départementales section 18, n° 343/119, 344/119, 346/119, 347/119, 348/119, 349/119, 351/119, 352/119 et 353/119 appartenant à la Collectivité européenne d'Alsace d'une surface totale de 52,04 ares, au prix de 4 163,20 € (soit 80 € l'are) ;
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire ou son représentant à signer l'acte administratif qui sera rédigé par la CeA, en vertu de l'article L.131-14 du CGCT, et tous les documents afférents à ces acquisitions à l'amiable ;
- **DE SUPPORTER** les éventuels frais d'enregistrement et frais annexes.

## **7 Travaux**

### **7.1 Délibération : Approbation du projet d'aménagement des abords du Prélat et parking**

#### **LE CONSEIL MUNICIPAL,**

après délibération et à la majorité (2 voix contre de Romy LOCHERT, conseillère municipale et Denise SENGELE, conseillère municipale, par procuration).

#### **DÉCIDE**

- **DE VALIDER** le projet de réaménagement des abords du Prélat et parking en phase AVP tel que présenté ;
- **D'APPROUVER** l'estimation du coût des travaux en phase AVP d'un montant de 599 421 € HT / 719 305,20 € TTC ;
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire ou son représentant à engager toutes les démarches auprès des co-financeurs (Région Grand Est , CeA, Agence de l'eau, ...) ;
- **D'ARRÊTER** le forfait définitif de rémunération de maîtrise d'œuvre pour la somme de **39 082, 25 € HT/ 46 898,70 € TTC** ;

- **DE VOTER** un crédit supplémentaire de **21 000 € au compte** 2031.019.822 « *Frais d'études* » à prélever sur le compte 020.01 « *Dépenses imprévus* » ;
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire ou son représentant à engager toutes les démarches nécessaires à la réalisation de ce projet.

## **8 Questions orales**

- Madame LOCHERT demande la parole pour dénoncer la prise de position de Monsieur le Maire vis-à-vis du pass sanitaire. Elle remet en cause l'usage de l'écharpe lors des manifestations, qui tend à laisser penser que le Maire a reçu, au préalable, l'aval de son conseil municipal.  
Madame LOCHERT tient à ce qu'il soit dit publiquement et en séance que Pierre DISCHINGER, Maire, n'a pas l'aval de son équipe municipale sur ce point.
- Monsieur le Maire expose en préambule qu'il n'a jamais été opposé à la vaccination. Il rappelle qu'il faisait partie des premiers, bien avant la CCVM, à prendre attache auprès de l'ARS afin de permettre aux concitoyens munstériens d'accéder à cette vaccination. D'ailleurs, il se réjouit que 60 % de la population de la vallée ait pu en bénéficier.  
Il explique dénoncer en sa qualité de Maire de France, la mise en place du pass sanitaire qui entrave selon lui les libertés individuelles.  
Monsieur le Maire explique qu'il porte l'écharpe comme il a pu le faire par exemple, lors de la manifestation pour la sauvegarde des institutions européennes à Strasbourg, et personne ne le lui a reproché, alors qu'il n'avait pas l'aval du conseil municipal.  
Par ailleurs il précise qu'il n'est pas le seul maire à prendre cette position sur ce sujet.
- Monsieur LAEMMEL déclare s'être fait vacciné dans une démarche citoyenne et espère le maintien du pass par respect pour les 50 millions de personnes qui ont fait ce choix.
- Monsieur le Maire dénonce une nouvelle société qui se construit où l'individu et ses libertés sont mises de côté. Il évoque les difficultés des services hospitaliers et de soins inhérentes à la suspension des professionnels de santé.
- Mesdames STRAUMANN et LUTZ expliquent être régulièrement interpellées par des Munstériens qui ne comprennent pas la position de Monsieur le Maire.
- Monsieur le Maire se dit ouvert au dialogue et se déclare disponible.
- Les élus du groupe minoritaire « Munster Commune d'Avenir » expliquent ne pas avoir pris position dans ce débat, à défaut d'avis unanime entre ses membres.

## **9 Remerciements**

- Les Jeunes Sapeurs Pompiers pour la subvention au titre de l'année 2021 ;
- L'association Grego pour la subvention au titre de l'année 2021, ainsi que pour toute l'aide logistique et l'action pédagogique de la Police Municipale lors des nocturnes d'été ;
- Le CADA pour le compost offert lors de la journée de création de leur jardin ;
- L'Amicale du personnel de la Ville de Munster pour la subvention au titre de l'année 2021 ;
- La commune de Sondernach, pour la subvention relative à l'équipement de l'aire de jeux ;
- La Fédération Française de Gymnastique pour tous les efforts fournis tout au long de l'année pour le sport et la gymnastique en particulier.

- Le Foyer Caroline pour la visite du conseil municipal des jeunes le 1<sup>er</sup> septembre 2021.

**Aucun autre point n'étant soulevé, M. le Maire clôture la séance à 21h30**



Pierre DISCHINGER  
Maire